

29 avr 2011 -14:08

Appartient à [Conseil des ministres du 29 avril 2011](#)

Conseil d'Etat

Publication des arrêts et des ordonnances de non-admission du Conseil d'Etat

Publication des arrêts et des ordonnances de non-admission du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat publie ses arrêts et ordonnances de non-admission sur internet et sur CD-ROM. Le Conseil des ministres a maintenant approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui supprime l'obligation du Conseil d'Etat de publier ses décisions sur CD-ROM. En outre, le projet adapte également la réglementation relative à la possibilité de solliciter la dépersonnalisation d'une décision lors de sa publication ; cela signifie que toutes les données d'identification sont effacées. Désormais, seules les personnes physiques elles-mêmes concernées pourront introduire une demande de dépersonnalisation d'une décision du Conseil d'Etat.

(*) modifiant l'arrêté royal du 7 juillet 1997.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>